

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **dix-septième jour de décembre 2007 à 20h00** au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré
Monsieur Martin Sévigny
Monsieur Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur André Bergeron
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier adjoint, Jean-Marc Bédard est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

07-12-425

Ratification des chèques

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de ratifier les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration:

- En date du 5 décembre 2007
 - nos 7CH001905 à 7CH001907 842.97 \$
- En date du 7 décembre 2007
 - nos 7CH001908 & 7CH001909 7 971.85 \$
- En date du 10 décembre 2007
 - nos 7CH001910 à 7CH001914 20 288.66 \$
- En date du 11 décembre 2007
 - nos 7CH001915 à 7CH001920 3 848.15 \$

Fonds d'immobilisation

- En date du 11 décembre 2007
 - no 7CH200049 1 886.15 \$

ADOPTÉE

07-12-426

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds d'administration :

- En date du 17 décembre 2007
 - nos 7CH001921 à 7CH001990 170 617.88 \$

Fonds d'immobilisation

- En date du 17 décembre 2007

- nos 7CH200050 & 7CH200052

16 210.18 \$

ADOPTÉE

07-12-427

Règlement no 2007-140 concernant l'imposition pour 2008 des taxes foncières, d'affaires et de compensation

Sur une proposition du conseiller Martin Sévégné, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2007-140 concernant l'imposition pour 2008 des taxes foncières, d'affaires et de compensation.

ADOPTÉE

07-12-428

Règlement no 2007-141 concernant l'imposition pour 2008 d'un tarif pour la gestion des matières résiduelles

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2007-141 concernant l'imposition pour 2008 d'un tarif pour la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

07-12-429

Règlement no 2007-142 concernant la tarification 2008 pour le service d'aqueduc

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2007-142 concernant la tarification 2008 pour le service d'aqueduc.

ADOPTÉE

07-12-430

Règlement no 2007-143 concernant la tarification 2008 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2007-143 concernant la tarification 2008 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées.

ADOPTÉE

07-12-431

Taux d'intérêts sur arrérage de taxes

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de fixer à **12 %** par année le taux d'intérêts sur les arrérages de taxes pour l'année 2008.

ADOPTÉE

07-12-432

Renouvellement de l'emprunt temporaire

ATTENDU le deuxième alinéa de l'article 577 de la Loi sur les cités et villes;

Sur une proposition de la conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires, selon le besoin, jusqu'à concurrence de 750 000 \$ à la Caisse Desjardins de l'Érable de Princeville pour le paiement des dépenses d'administration courante pour l'année 2008, selon le taux d'intérêts en vigueur et à être remboursé au fur et à mesure que les revenus du fonds d'administration seront perçus;

Le maire et la trésorière sont autorisés à signer les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE

07-12-433

Transfert au surplus réservé – Terrains résidentiels

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de transférer les produits de la vente de terrains résidentiels de 2007, soit 126 223.89 \$ au surplus réservé à des fins de développement résidentiel de la nouvelle Ville de Princeville.

Également de transférer les produits de la vente de terrains résidentiels 2007, soit 59 081.28 \$ au surplus réservé à des fins de développement résidentiel de l'ex-Ville de Princeville.

ADOPTÉE

07-12-434

Remboursement anticipé au fonds de roulement

Sur la proposition du conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu de rembourser à même les fonds généraux de l'année 2007, un montant de 120 000 \$ emprunté au fonds de roulement par la résolution 07-03-086.

QUE la Trésorière soit autorisée à effectuer le remboursement anticipé tel que décrit ci-dessus.

ADOPTÉE

Déclaration intérêts pécuniaires

Monsieur le conseiller Serge Bizier dépose au conseil, sa déclaration d'intérêts pécuniaires tel qu'exigé par l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

07-12-435

Tarification pour les ententes intermunicipales de protection incendies avec les municipalités de Norbertville et Saint-Norbert

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Princeville désire apporter quelques changements à l'entente intermunicipale des incendies sur le territoire des municipalités de Norbertville et de St-Norbert d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil propose de nouveaux tarifs qui seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2008 relativement à la nouvelle entente intermunicipale des incendies avec les municipalités de Norbertville et de St-Norbert d'Arthabaska.

QUE le prix annuel de base soit fixé à 30 \$ per capita pour chacune des municipalités concernées.

QUE le coût de location pour les camions incendies et de compensation pour les salaires soient fixés comme suit :

Camion citerne (min. 2 heures) augmentation de 1,9 % (indice des prix à la consommation pour la province de Québec

2008	-	la 1 ^{ère} heure	800.19 \$
	-	les heures subséquentes	403.24 \$

Camion autopompe (min. 2 heures) augmentation de 1,9 % (indice des prix à la consommation pour la province de Québec

2008	-	la 1 ^{ère} heure	800.19 \$
	-	les heures subséquentes	403.24 \$

Salaires des pompiers – année 2008

Les coûts du salaire du directeur, de l'assistant directeur et des pompiers tels que fixés par résolution du conseil plus 30 % pour les bénéfices marginaux et les frais d'administration;

QU'une copie de la dite résolution soit transmise aux municipalités concernées pour obtenir leur approbation.

ADOPTÉE

07-12-436

Soumissions pour l'entretien ménager de divers bâtiments

ATTENDU QUE le rapport d'ouverture des soumissions pour l'entretien ménager de certains édifices municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que ce conseil accorde le contrat pour l'entretien ménager de certains édifices municipaux selon le rapport de soumission soumis par le Directeur général adjoint :

<u>Edifice</u>	<u>Prix soumis avant taxes</u>	<u>Entrepreneur</u>
Hôtel de Ville	10 000 \$	Claude Fortier
Bibliothèque municipale	14 000 \$	Claude Fortier

ADOPTÉE

07-12-437

Soumissions pour l'entretien ménager de divers bâtiments

ATTENDU QUE le rapport d'ouverture des soumissions pour l'entretien ménager de certains édifices municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que ce conseil accorde le contrat pour l'entretien ménager de certains édifices municipaux selon le rapport de soumission soumis par le Directeur général adjoint :

<u>Edifice</u>	<u>Prix soumis avant taxes</u>	<u>Entrepreneur</u>
Centre Com. Pierre-Prince	4 945 \$	Lavotech enr.
Édifice Fernand-Rivard	2 947 \$	Lavotech enr.

ADOPTÉE

07-12-438

Location d'un tracteur muni d'un souffleur et d'une gratte – Saison hivernale 2007-2008

ATTENDU l'offre de service transmise par l'entreprise Ferme Somerset inc, pour la fourniture d'un équipement roulant pour l'enlèvement de la neige;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire procéder à la location d'un tracteur Fendt 936 année 2008 de 345 HP PTO avec un poste inversé, équipé à l'arrière d'un souffleur Contant de 112 po. de large avec chute télescopique et tambour rotatif d'une capacité de 3000 tonnes à l'heure, équipé à l'avant d'une gratte à angle et équipé d'une aile de côté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que ce conseil autorise la location d'un équipement roulant pour effectuer l'enlèvement de la neige auprès de Ferme Somerset inc. au montant de 105.00\$ pour les 75 premières heures et de 100.00\$ pour les heures subséquentes.

QUE la Trésorière soit autorisée à effectuer le premier versement correspondant aux premières 75 heures à 105.00 \$ / heure au cours du mois de décembre 2007.

ADOPTÉE

07-12-439

Règlement no 2007-144 modifiant le règlement de zonage no 432-89

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2007-144 modifiant le règlement no 432-89 de l'ancienne Ville de Princeville afin de modifier la zone industrielle I-59 par la zone résidentielle R-59;

ADOPTÉE

07-12-440

Soumissions pour surfaceuse à glace usagée

ATTENDU QUE le rapport d'ouverture des soumissions déposées par le Directeur général adjoint pour l'achat d'une surfaceuse à glace;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que ce conseil accorde le contrat à la compagnie 140543 Canada inc. (MG Service) pour l'achat d'une surfaceuse à glace de marque Olympia, modèle Millennium année 2003 au montant de 58 000 \$ taxes non incluses.

QUE le conseil municipal de la Ville de Princeville accepte également de se départir de sa surfaceuse usagée pour un montant de 4 000.00 \$ avec la compagnie 140543 Canada inc.

QU'un montant de 54 000 \$ soit financé par le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq ans en versements égaux.

ADOPTÉE

Entente pour un nouveau club de hockey Junior AAA - à l'étude.

07-12-441

Demande de subvention – Harmonies Prince-Daveluy

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est résolu que ce conseil accepte de verser pour 2008 aux Harmonies Prince-Daveluy un montant de 975 \$ pour contribuer à leur présence au Festival des Harmonies à Belfort en France.

ADOPTÉE

07-12-442

Réseau de prévention Suicide des Bois-Francis – Soirée bénéfice

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que ce conseil autorise l'achat de quatre billets au montant total de 160 \$, afin de participer à la soirée bénéfice organisée par Réseau de prévention suicide des Bois-Francis inc, le 8 février 2008.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

07-12-443

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

Jean-Marc Bédard, greffier adj.

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT
Je soussigné certifie par la présente que les crédits
budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites
par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière